

# ÉNONCÉ ÉCONOMIQUE 2016 DE LA CSPAAT



Remarque : Certaines données mentionnées dans le présent document en ce qui a trait aux taux de prime que la CSPAAT facture aux employeurs ne sont plus exactes en raison d'une erreur de calcul dans la répartition du coût des demandes passées lors de l'établissement des taux cibles 2017. Le résultat final par suite de ce rajustement consiste en une réduction de 6,2 % du taux de prime moyen des employeurs de l'annexe 1 pour 2017, et non de 5 % comme déclaré auparavant. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web de la CSPAAT.

Pour toute demande de renseignements généraux concernant l'*Énoncé économique 2016* de la CSPAAT ou pour une copie électronique du document, veuillez visiter [www.wsib.on.ca](http://www.wsib.on.ca).

# Énoncé économique 2016

## *Table des matières*

Sommaire administratif .....	4
Introduction et contexte .....	6
Conjoncture actuelle .....	7
Développements de 2016.....	11
Changements à la CSPAAT .....	11
<i>Modernisation du cadre de tarification .....</i>	<i>11</i>
<i>Affiliation à la Société ontarienne de gestion des placements .....</i>	<i>12</i>
<i>Dispositions législatives présomptives liées à l'ÉSPT chez les premiers intervenants .....</i>	<i>12</i>
<i>Dispositions législatives présomptives pour les pompiers liées au cancer.....</i>	<i>13</i>
<i>Indexation des prestations.....</i>	<i>13</i>
Rendement 2016 .....	14
Planifier l'avenir .....	18
Financement intégral - Ratio de suffisance cible.....	18
Perspective quant aux taux de prime .....	19
Sécurité des travailleurs .....	20
Impact sur l'économie ontarienne.....	20
Actualisation de la trajectoire vers le financement intégral .....	21
Hypothèses sous-jacentes à la trajectoire .....	23
Prévisions économiques .....	24
Conclusion.....	26
À propos de la CSPAAT.....	27

# Sommaire administratif

La CSPAAT s'est engagée envers l'amélioration constante des résultats pour les travailleuses et travailleurs. En renforçant l'accès aux soins de santé spécialisés et en améliorant le soutien du retour au travail, nous facilitons le rétablissement des travailleuses et travailleurs blessés de l'Ontario et les aidons à retourner sécuritairement à un travail valorisant. Aujourd'hui, 92 % des travailleuses et travailleurs blessés retournent au travail dans les 12 mois sans perte de salaire. Notre but consiste à miser sur notre succès en améliorant les services de manière continue pour contribuer à rendre les lieux de travail de l'Ontario sécuritaires, sains et productifs.

Nos initiatives axées sur les travailleurs, combinées à la croissance du produit tiré des primes et à des investissements judicieux, ont contribué à l'assainissement de nos finances, ce qui nous permet d'offrir une valeur encore plus grande aux personnes que nous servons. Grâce à notre engagement à l'égard de la viabilité financière et à nos progrès dans la réduction du passif non provisionné (PNP), nous avons pu améliorer les prestations des travailleurs blessés et réduire les primes des employeurs.

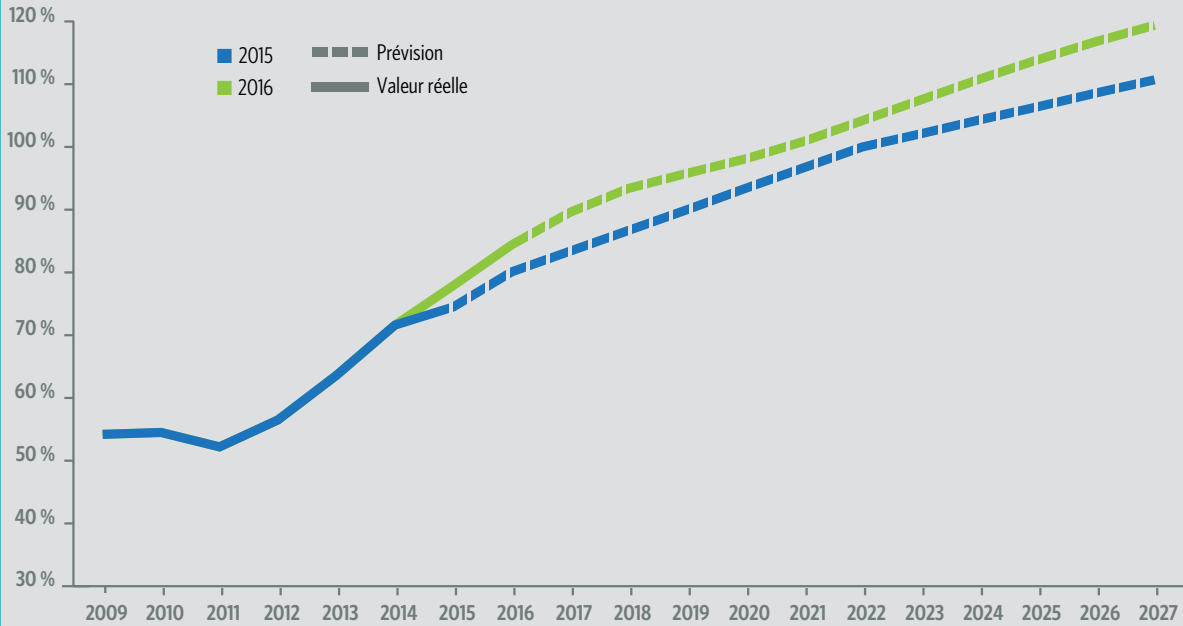
À compter de 2017, le taux de prime moyen diminuera de 5 %. Il s'agit de notre première réduction de taux en plus de 15 ans, ce qui signifie que nous percevrons approximativement 250 millions de dollars en moins auprès des employeurs. Cela a des retombées positives sur l'économie de l'Ontario en termes de possibilités de création d'emplois et d'investissement.

D'autres réductions de taux pourraient se concrétiser en 2018 et en 2019 en fonction des nouveaux résultats financiers et de la santé de l'économie. Si la conjoncture économique le permet, nous pourrions procéder à des réductions additionnelles à plus long terme. Nous restons déterminés à nous assurer que les employeurs paient leur juste part de la protection contre les accidents du travail.

Même avec ces réductions et l'amélioration des prestations des travailleurs, la trajectoire financière de la CSPAAT devance légèrement sa position de l'an passé. Nous prévoyons un ratio de suffisance de 100 % d'ici 2021, soit un an plus tôt par rapport aux projections de l'année dernière (voir l'illustration 1). Comparativement à 2015, les estimations de 2016 reflètent ce qui suit :

- l'amélioration des résultats de rétablissement et de retour au travail pour les travailleurs blessés ou malades, qui donne lieu à une baisse du coût estimatif des nouvelles demandes de prestations;
- l'obtention de résultats financiers meilleurs que prévu en 2015;
- les réductions à court terme des taux de prime.

### Illustration 1: Trajectoires estimatives des réductions de taux à long terme, 2015 comparativement à 2016



\* Ratio de capitalisation

La CSPAAT poursuivra l'étroite surveillance de la conjoncture économique, surtout en raison de son incidence sur nos revenus de placements et l'emploi ontarien. Nous continuerons de vérifier les autres scénarios et de revoir le besoin de rajuster ces hypothèses dans l'avenir.

Elizabeth Witmer  
Présidente du conseil

Tom Teahen  
Président-directeur général

## Introduction et contexte

**Chaque année, la CSPAAT publie un énoncé économique pour mettre les Ontariens et Ontariennes au fait de sa réussite dans l'atteinte de meilleurs résultats pour les travailleuses et travailleurs blessés, de ses progrès vers la viabilité financière et de son impact sur l'économie.**

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) fournit un régime d'assurance contre les accidents du travail sans égard à la responsabilité pour les lieux de travail de l'Ontario. En tant que principal fournisseur d'assurance contre les accidents du travail en Ontario, nous faisons bénéficier plus de cinq millions de travailleurs et de 300 000 entreprises d'une protection.

La CSPAAT d'aujourd'hui porte bien plus que sur l'indemnisation. Nous servons aux gens de pont vers le retour au travail et facilitons leur rétablissement et leur retour au travail rapide et sécuritaire. Nous sommes un organisme voué à un engagement envers l'intégrité et l'excellence, et ces valeurs nous définissent.

La quête de la viabilité financière est une pierre angulaire de nos efforts. Nous sommes fiers d'être en avance sur l'échéancier prévu pour réduire notre PNP et finalement l'éliminer. Grâce à notre solidité financière, nous pourrions faire encore mieux pour les travailleurs et les employeurs dans les années à venir. La viabilité financière assurera l'équité des prestations et la stabilité des primes.

À la CSPAAT, nous soutenons maintenant les travailleurs et les employeurs de l'Ontario depuis plus d'un siècle. Nous restons déterminés à rendre notre organisme encore plus fort et viable pour ainsi être toujours là quand il le faut.

L'année dernière, plusieurs facteurs clés ont eu une incidence sur la perspective économique de la CSPAAT, à savoir des résultats positifs pour les travailleurs, liés au rétablissement et à un retour au travail rapide et sécuritaire, de nouvelles dispositions législatives concernant les prestations versées aux travailleurs blessés et des conditions économiques qui ont un impact sur les marchés d'investissement et l'emploi ontarien.

Notre *Énoncé économique 2016* fait le point sur les résultats des travailleuses et travailleurs blessés, précise la situation financière actuelle de la CSPAAT et annonce les taux de prime 2017. Il fournit aussi des renseignements sur les principales initiatives organisationnelles à nos intervenantes et intervenants.

# Conjoncture actuelle

## ***La CSPAAT s'est engagée envers l'intégrité et l'excellence.***

Le régime d'assurance contre les accidents du travail est conçu avant tout pour aider les travailleuses et travailleurs en versant des prestations lorsque cela est nécessaire ainsi qu'en soutenant le rétablissement et le retour au travail. Plus de cinq millions d'Ontariens et d'Ontariennes bénéficient d'une protection contre les accidents du travail de la CSPAAT, et notre croissance se poursuit chaque année. Notre objectif est de devenir le chef de file des commissions des accidents du travail en Amérique du Nord. Pour l'atteindre, nous sommes déterminés à faire preuve d'intégrité et d'excellence dans nos activités. Il s'agit des valeurs que nous nous efforçons de respecter en servant les travailleurs et les employeurs de l'Ontario. De plus, elles constituent les principes selon lesquels nos efforts sont en définitive mesurés.

La notion d'intégrité exige d'instaurer ainsi que de préserver la confiance et le respect au sein de nos intervenantes et intervenants. Atteindre l'excellence signifie dépasser les attentes et faire de la CSPAAT une force positive dans la vie des gens qu'elle sert.

Avec ces principes directeurs à l'esprit, la CSPAAT se concentre sur cinq grandes priorités à la base de son nouveau plan stratégique : santé et sécurité, viabilité financière, service à la clientèle, innovation et miser sur notre personnel.

## **Santé et sécurité**

La CSPAAT adhère à une culture de santé et de sécurité au travail en prévenant les lésions, les maladies et les décès professionnels. Chaque année, la CSPAAT verse approximativement 250 millions de dollars au titre du financement du système de santé et sécurité de l'Ontario, notamment des activités de prévention et de mise en application.

À titre de partenaire clé, la CSPAAT soutient activement ce système en siégeant au Conseil de la prévention ainsi qu'en offrant des conseils et du soutien au directeur général de la prévention. La CSPAAT collabore avec ses partenaires du système pour créer un indice de santé et de sécurité qui reflète le rendement de l'Ontario dans ce domaine. Cette approche novatrice, la première du genre au Canada, est conçue comme une mesure unique qui peut être utilisée aux fins suivantes :

- évaluer le succès du système de santé et sécurité à améliorer les résultats;
- servir d'« appel à l'action » aux partenaires du système en vue d'améliorer le rendement de ce dernier;
- faciliter le débat sur la santé et la sécurité chez les partenaires du système;
- définir les priorités du système.

La CSPAAT offre une série de programmes de santé et de sécurité facultatifs qui aident les employeurs à élaborer et à améliorer leurs systèmes de gestion de santé et de sécurité. La CSPAAT examinera ses programmes de santé et de sécurité selon une perspective d'amélioration continue, avec comme objectif la création d'un continuum de programmes pour

les employeurs et les travailleurs de l'Ontario. Nous sommes également en train de façonner un outil électronique de planification de la santé et de la sécurité qui offrirait un plus grand soutien aux employeurs en leur fournissant rapidement des renseignements de haute qualité sur les lésions et les demandes qui influent sur le rendement en matière de sécurité.

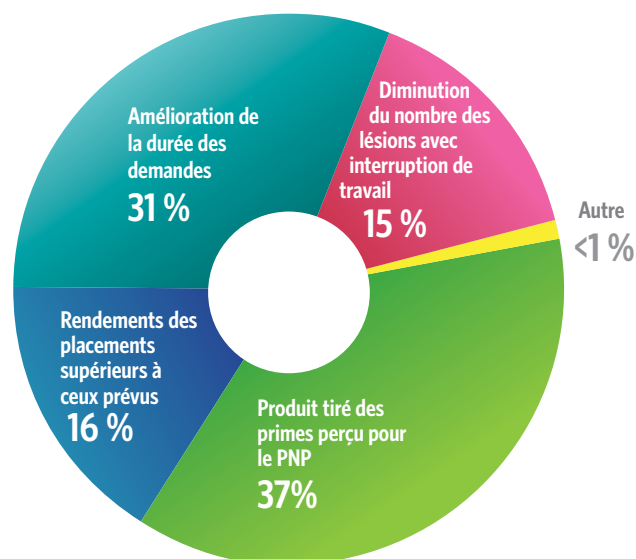
## Viabilité financière

Au cours des cinq dernières années, la CSPAAT a réalisé des progrès considérables dans l'amélioration de sa situation financière. Le PNP est réduit d'une manière qui devance l'échéancier. Notre quête de la viabilité financière n'est pas une fin en soi. C'est un moyen d'assurer le versement de prestations aux travailleuses et travailleurs des générations à venir et de se consacrer librement aux autres priorités du service offert aux travailleurs et aux employeurs.

Les améliorations financières notables qui ont été réalisées par la CSPAAT depuis 2009 peuvent être attribuées à quatre principaux facteurs :

- l'augmentation du produit tiré des primes des employeurs, perçu spécifiquement pour réduire le PNP;
- des rendements de placements supérieurs aux cibles à long terme;
- la baisse du nombre des demandes. Le volume des demandes est en baisse depuis plus de deux décennies, et cette tendance se poursuit aujourd'hui.
- de meilleurs résultats de rétablissement et de retour au travail, obtenus par l'entremise des initiatives de la CSPAAT en soins de santé et en retour au travail, parallèlement à l'accroissement de l'efficacité du processus de gestion des dossiers.

**Illustration 2: Facteurs sous-jacents de la réduction du PNP**





## Service à la clientèle

Notre objectif est d'amener notre service à la clientèle à un niveau où, même si les employeurs et les travailleurs blessés pouvaient se procurer ailleurs une assurance contre les accidents du travail ou une indemnisation, ils continueraient de choisir la CSPAAT.

Nous savons que nous pouvons en faire plus pour répondre aux attentes des personnes que nous servons et faire preuve de leadership dans ce domaine. Nous estimons qu'un service à la clientèle réussi exige de mettre au point de nouvelles et de meilleures façons d'aider celles et ceux qui viennent à nous durant une période difficile et de grande vulnérabilité. Il s'agit de faire preuve d'attention et de compassion. Il s'agit de poursuivre l'amélioration de nos temps de réponse et l'augmentation de notre productivité. Le service à la clientèle est étroitement lié aux autres domaines de notre orientation stratégique. Les améliorations exigeront de faire preuve d'innovation de même que de disposer d'un personnel talentueux et engagé.

## Innovation

À la CSPAAT, notre engagement à l'égard de l'innovation est appuyé par notre objectif d'amélioration du service à la clientèle. Nous reconnaissons qu'il y a beaucoup de choses à apprendre des commissions des autres provinces ou territoires en vue de les appliquer. Nous appuyons aussi, par l'entremise du programme de subvention et de recherche de la CSPAAT, les chercheuses et chercheurs externes dont les propositions d'approfondissement des connaissances et de meilleures pratiques sont prometteuses pour nous aider à améliorer le régime. Nos intervenants et organismes partenaires qui se concentrent sur la santé et la sécurité au travail ainsi que sur le rétablissement et le retour au travail des travailleurs sont une autre source importante pour éclairer les décisions ayant trait à l'innovation.

En 2016, nous avons lancé la phase suivante de notre système des demandes et des comptes d'entreprises (ACES), un outil intégré de gestion des comptes et des dossiers. ACES accroît la productivité et améliore le service à la clientèle. D'ici la fin de l'exercice, il sera entièrement intégré à tous nos secteurs opérationnels.

Les organismes novateurs considèrent les données comme le bien le plus précieux du 21<sup>e</sup> siècle. La CSPAAT recueille des données auprès des employeurs et des travailleurs, lesquelles peuvent servir à mieux comprendre les tendances et à améliorer les services. Nous miserons davantage sur notre capacité de veille économique actuelle pour cerner et prévenir les lésions et maladies professionnelles ainsi que pour améliorer les résultats des travailleurs blessés et des employeurs.

Les avancées dans nos capacités de veille économique nous permettront aussi de déterminer quelles sont les solutions les plus susceptibles de réussir, où des goulots d'étranglement existent dans la prestation de nos services et comment mieux réagir aux tendances.

## Miser sur notre personnel

Pour pouvoir progresser dans les trois domaines ci-dessus, nous avons besoin d'une équipe compétente, avertie, créative et dévouée. Les employés de la CSPAAT doivent disposer des outils nécessaires pour créer un environnement de travail cultivant le succès. En adoptant une planification stratégique de l'effectif et un perfectionnement du leadership, nous travaillerons pour attirer et conserver les talents dont nous avons besoin pour être un employeur ontarien modèle. Nous devons traiter nos propres employés équitablement, les aider à perfectionner leurs compétences et faire tout notre possible pour nous assurer que leurs santé et sécurité sont au cœur de nos initiatives.

En 2016, nous avons mis sur pied plusieurs initiatives visant à reconnaître et à perfectionner notre personnel. Elles comprennent des améliorations à notre programme trimestriel de reconnaissance de l'excellence du service des employés et à notre modèle de capacité de leadership ainsi qu'une séance d'échange trimestrielle entre les dirigeants et notre président-directeur général. Nous prévoyons que ces initiatives et que notre travail dans le cadre des trois premiers domaines énoncés serviront de catalyseurs d'attraction et de conservation des meilleurs talents.

# Développements de 2016

**Changements organisationnels, nouvelles dispositions législatives, solide rendement opérationnel et forte instabilité économique.**

## Changements à la CSPAAT

Sous la gouverne d'un nouveau président-directeur général et d'un nouveau chef de l'exploitation, la CSPAAT a renforcé plus que jamais sa détermination à devenir un organisme qui se voue à l'intégrité et à l'excellence et qui est défini par ces valeurs, et d'être considérée en tant que tel par les travailleurs, les employeurs, les personnes qui présentent des demandes ou qui retournent au travail, ou encore, ses propres employés, le gouvernement et le public. Ces deux principes forment la base du *Plan stratégique 2016 - 2018* qui a été approuvé par le conseil d'administration l'automne dernier. Parmi les initiatives actuelles dans ces domaines, on compte la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie en matière d'expérience de la clientèle, le renforcement de notre système et de nos pratiques de conformité, l'amélioration de notre infrastructure infotechnologique et la mise à profit de la qualité de nos données et de nos capacités analytiques.

Voici d'autres changements qui ont eu lieu cette année au sein de l'organisme :

### **Modernisation du cadre de tarification**

La CSPAAT finalise l'élaboration d'un nouveau cadre de tarification pour relever les défis posés par le système actuel de classification et d'établissement des taux ainsi que pour changer la façon d'établir les taux de prime. Dans le cadre de cette initiative, comme celle-ci a évolué, la CSPAAT a entrepris d'intenses activités d'engagement des intervenants pour leur donner des occasions de partager leur point de vue. Du fait de la contribution réfléchie à cette démarche, nous approchons de la finalisation d'un cadre de tarification qui apporte une plus grande équité à l'établissement des taux de prime et un équilibre plus raisonnable entre la stabilité et la réactivité des taux de prime, et permet à toutes les personnes concernées de comprendre le processus et d'y participer, avec plus de facilité.

Dans le courant de l'année, la CSPAAT soumettra le modèle du cadre de tarification au conseil d'administration pour approbation. Nous nous sommes engagés à assurer la mise en œuvre graduelle de tout changement important, et ce, d'une façon qui suscite la stabilité. Après l'approbation du cadre de tarification, la CSPAAT amorcera des efforts d'éducation et d'implication pour s'assurer que la nouvelle approche et le cheminement vers le nouveau taux de prime de chaque employeur sont bien compris. Cela fera partie d'un effort continu pour obtenir la participation des intervenantes et intervenants concernant un plan de transition en vue d'une mise en œuvre en janvier 2019, au plus tôt.

### **Affiliation à la Société ontarienne de gestion des placements**

Fait annoncé en 2016, la CSPAAT est devenue l'un des deux premiers membres (avec la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario) d'une nouvelle entité provinciale de placement, la Société ontarienne de gestion des placements (SOGP). En mutualisant la gestion de notre fonds de placement avec d'autres membres, nous prévoyons un recours aux économies d'échelle, un accès plus large aux possibilités d'investissement, une gestion du risque renforcée ainsi qu'une utilisation optimale de la gestion des investissements interne et externe. Nous avons une solide capacité de gestion de projet en place pour mesurer et bien gérer la transition de la gestion des placements vers la SOGP.

La SOGP permettra d'accroître la viabilité des investissements de la CSPAAT et contribuera à la résilience de la situation financière de cette dernière de même qu'à la sécurité des prestations pour les travailleurs blessés et leur famille.

### **Dispositions législatives présomptives liées à l'ÉSPT chez les premiers intervenants**

Le 6 avril 2016, le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 163, intitulé *Loi de 2016 d'appui aux premiers intervenants de l'Ontario (état de stress post-traumatique)*. À la suite de ce changement, si un premier intervenant ou un autre travailleur désigné reçoit le diagnostic d'état de stress post-traumatique (ÉSPT) et qu'il présente une demande de prestations, la CSPAAT doit présumer que son trouble est relié au travail, sauf si le contraire est démontré.

Les demandes pour ÉSPT qui peuvent être couvertes en vertu des dispositions législatives présomptives sont examinées par une équipe spécialisée de la CSPAAT, une unité multidisciplinaire composée de gestionnaires de cas et d'infirmières ou infirmiers consultants qui se spécialisent dans la gestion de ces dossiers, en faisant preuve de compassion et de délicatesse. Les gestionnaires de cas sont chargés de rassembler les renseignements pertinents auprès du travailleur et de l'employeur en vue d'établir l'admissibilité initiale aux prestations et aux services. Ils travaillent étroitement avec les infirmières ou infirmiers consultants, qui sont chargés de faciliter l'accès aux évaluations et aux traitements appropriés dans le but de favoriser le rétablissement. Le cas échéant, les gestionnaires de cas feront aussi appel à des spécialistes de la transition professionnelle pour aider les travailleurs et les employeurs lors du retour au travail.

La CSPAAT s'efforce d'accroître les moyens dans les collectivités ontariennes pour que les travailleuses et travailleurs atteints d'un ÉSPT puissent accéder rapidement à des services psychiatriques ou psychologiques afin de subir une évaluation, de recevoir un diagnostic et de suivre un traitement. Des efforts sont en cours pour dresser une liste de psychiatres et de psychologues au moyen d'un processus d'approvisionnement ouvert et concurrentiel. Notre but est de faire de l'Ontario un chef de file national dans la prévention des troubles de stress professionnel, dont l'ÉTSP, et dans le soutien des travailleuses et travailleurs atteints d'un ÉSPT ou d'autres troubles de stress professionnel. Pour atteindre cet objectif, nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec nos partenaires de santé et sécurité.

La CSPAAT s'attend à ce que chaque année de lésion donne lieu à près de 1 000 demandes pour ÉSPT : environ 200 des employeurs de l'annexe 1 et 800 de ceux de l'annexe 2<sup>1</sup>. De plus, nous estimons qu'approximativement 2 000 nouvelles demandes de prestations finiront par être soumises en vertu des dispositions transitoires de la législation : 400 des employeurs de l'annexe 1 et 1 600 de ceux de l'annexe 2. Bien que l'impact financier de ces demandes soit plus grand pour les employeurs de l'annexe 2, les trajectoires (illustration 8) reflètent toute augmentation prévue des charges de la CSPAAT associée aux demandes pour ÉSPT des premiers intervenants et un impact estimatif de 35 millions de dollars sur le PNP.

### **Dispositions législatives présomptives pour les pompiers liées au cancer**

Par suite de l'adoption du projet de loi en mai 2014, le gouvernement de l'Ontario a élargi la liste des cancers présumés reliés au travail chez les pompiers de la province. Trois des six nouveaux cancers sont entrés en vigueur immédiatement, alors que le cancer de la prostate a été ajouté le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le cancer du poumon, le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le cancer de la peau le sera en 2017. Ces cancers s'ajoutent aux huit autres cancers initialement prévus par le projet de loi adopté en 2007.

Pour veiller à la rapidité des services fournis aux travailleurs et à leur famille, la CSPAAT dispose d'une équipe désignée qui travaille étroitement avec la communauté des pompiers en vue de communiquer les décisions aux travailleurs et à leur famille ainsi qu'aux employeurs. Au 30 juin 2016, la CSPAAT a accordé l'admissibilité dans le cadre de 962 demandes de pompiers en vertu des règlements présomptifs et a versé plus de 148 millions de dollars en prestations aux travailleurs et à leur famille.

L'impact des dispositions législatives présomptives liées au cancer sur la situation financière de la CSPAAT a été modéré par le fait que la plupart des employeurs relèvent de l'annexe 2. Cependant, à la fin de l'exercice 2014, la somme de 127 millions de dollars a été ajoutée au PNP en reconnaissance des coûts de l'annexe 1 associés aux cancers présomptifs, une hausse qui a été incluse dans la trajectoire économique estimative de 2015 et qui continue de transparaître cette année.

### **Indexation des prestations**

Actuellement, le facteur servant à l'indexation annuelle des prestations versées aux travailleurs varie en fonction du type de ces dernières. Par exemple, les prestations pour perte de gains (PG) partielle ont été indexées en 2015 selon le facteur d'indexation temporaire (0,5 %), tandis que les prestations pour PG totale l'ont été en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) (1,8 %). En décembre 2015, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté un projet de loi obligeant à indexer toutes les prestations à partir de 2018 selon la variation annuelle du pourcentage de l'IPC. D'ici à 2018, le facteur d'indexation temporaire a été maintenu à 0,5 % en 2016, et il sera augmenté en 2017 pour passer à 1,0 %. On a estimé

---

1 Les employeurs de l'annexe 2 sont des types d'organismes précis reconnus distincts en vertu de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*. Contrairement aux employeurs de l'annexe 1, ceux de l'annexe 2 ne fonctionnent pas selon le principe de l'assurance fondée sur la responsabilité collective et sont personnellement responsables d'acquitter la totalité des coûts des demandes de prestations présentées par leurs travailleuses et travailleurs.

que l'impact de ces années transitoires vers l'indexation intégrale sur l'IPC représentait une augmentation de 948 millions de dollars du PNP à la fin de l'exercice 2015. Ce montant a fait l'objet d'une estimation dans les hypothèses de notre *Énoncé économique 2015* et continuera de se refléter dans nos futures projections.

## Rendement 2016

**Moins de demandes enregistrées.** Le volume des demandes reçues par la CSPAAT a continué de baisser au cours des six premiers mois de 2016. À la fin du deuxième trimestre, 93 029 demandes<sup>2</sup> avaient été enregistrées, contre 93 911 demandes à la même époque en 2015, soit une réduction de 0,9 %. Le nombre de demandes avec interruption de travail enregistrées (26 747 demandes depuis le début de l'exercice), qui influe le plus sur les coûts d'indemnisation et la situation financière de la CSPAAT, a enregistré une baisse de 1,4 % par rapport à 2015. De manière analogue, le taux de lésion avec interruption de travail, en déclin constant depuis dix ans, enregistre une nouvelle baisse, passant de 0,83 lésion par 100 travailleurs, au même moment l'an dernier, à 0,81 au T2 de 2016.

**De solides résultats de rétablissement et de retour au travail.** Depuis 2009, l'amélioration des résultats de rétablissement et de retour au travail pour les travailleurs blessés ou malades a grandement contribué à la solidité des résultats financiers de la CSPAAT. En investissant dans la prestation rapide de soins médicaux spécialisés et en soutenant les travailleurs blessés ou malades dans leurs efforts pour retourner rapidement et sécuritairement au travail, la CSPAAT est partie avec quelques-uns des pires résultats de retour au travail de toutes les commissions des provinces ou territoires canadiens en 2009 pour en arriver aux meilleurs (voir l'illustration 3).

### Illustration 3: Comparaison des commissions des provinces canadiennes : pourcentage de demandes pour perte de salaire des travailleurs ne touchant plus de prestations après 30, 90 et 360 jours (résultats de 2014)

	Ontario	Alberta	Colombie-Britannique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Québec	Î.-P.-É	Saskatchewan
30 jours	71,8%	61,2%	56,0%	64,5%	43,4%	52,8%	52,9%	57,4%	48,0%	61,7%
90 jours	86,0%	79,7%	77,0%	82,5%	62,9%	69,8%	77,2%	74,6%	66,1%	76,2%
360 jours	96,4%	95,7%	91,0%	95,0%	89,4%	89,6%	90,0%	90,7%	84,6%	94,2%

Source : Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC), [www.awcbc.org](http://www.awcbc.org).

En 2016, les résultats à long terme des travailleurs blessés ont continué de s'améliorer. Le pourcentage des demandes pour lesquelles les travailleurs nécessitent toujours des prestations

<sup>2</sup> Sauf indication contraire, les chiffres de la présente section sont comptabilisés à la fin de juin 2016.

après 72 mois a diminué, passant de 4,2 % au T2 de 2015 à 2,8 % cet exercice. Comme prévu, les résultats des courtes et des moyennes durées ont commencé à se stabiliser. Par exemple, le pourcentage des demandes pour lesquelles les travailleurs nécessitent toujours des prestations après 12 mois s'établit à 3,7 % et celui après 24 mois, à 2,6 %, ce qui est presque identique aux résultats obtenus au même moment l'exercice dernier (3,8 % et 2,7 %, respectivement). Pour cette raison, notre trajectoire économique (illustration 8) ne prévoit aucune nouvelle amélioration de nos résultats à l'égard des durées allant du court au moyen terme.

Grâce à la stabilité des résultats des courtes et des moyennes durées, les paiements de prestations cumulatifs au T2, d'un montant de 1 168 millions de dollars, concordent avec l'exercice dernier (1 167 millions de dollars). Même si on ne le prévoit pas actuellement, il persiste un risque qu'une augmentation des résultats des durées puisse ralentir nos progrès dans l'élimination du PNP et l'atteinte du financement intégral. Nous atténuons ce risque en continuant d'investir dans nos efforts de prévention, de rétablissement et de retour au travail, et en surveillant de près notre rendement dans ces domaines.

**Un produit tiré des primes supérieur à celui de l'exercice dernier.** Au T2 de 2016, le produit tiré des primes s'élevait à 2 424 millions de dollars, soit un montant qui était de 3,8 % supérieur à celui de la même période de l'exercice dernier. D'ici la fin de 2016, nous prévoyons un produit tiré des primes de 4 789 millions de dollars, ce qui représenterait une croissance sur douze mois de 2,2 %.

Même si les taux de prime publiés sont demeurés stables comparativement à 2015, l'augmentation des produits tirés des primes à ce jour est due à la hausse des gains assurables, attribuable à la croissance économique en Ontario. Parmi les plus grandes industries servies par la CSPAAAT, la construction, la fabrication et les services ont enregistré les plus grandes augmentations sur douze mois dans les gains assurables, soit de 3,4 %, de 3,3 % et de 3,3 %, respectivement. La croissance continue du produit tiré des primes pour le restant de l'exercice dépendra de la constance de la force des niveaux d'emploi et de salaire de l'Ontario, particulièrement dans les six plus grands secteurs d'industrie de la CSPAAAT.

#### Illustration 4: Gains assurables (en M\$) par industrie - six premiers secteurs

	CUMUL ANNUEL T2 2016	CUMUL ANNUEL T2 2015	Variation	Variation (%)
Automobile	3 358	3 265	93	2,8 %
Construction	7 361	7 120	241	3,4 %
Santé	10 267	10 162	105	1,0 %
Fabrication	17 852	17 282	570	3,3 %
Services	21 466	20 790	676	3,3 %
Transports	4 420	4 322	98	2,3 %

Près de 80 % du produit tiré des primes de la CSPAAT provient des employeurs de six industries. Ainsi, notre principale source de revenus est fortement tributaire de la santé d'un sous-ensemble de l'économie ontarienne. À lui seul, le secteur de la construction a fourni 27 % de nos primes de 2015. Même si ce secteur a enregistré dans la province une croissance soutenue au cours des deux dernières décennies, il subit bel et bien d'importantes régressions à court terme. Nous surveillons ce risque en suivant attentivement les prévisions du rendement d'industries clés, notamment les recherches de spécialistes tiers, et en nous appuyant sur nos prévisions de produit et de coûts en conséquence. Le nouveau cadre de tarification de la CSPAAT est aussi conçu pour atténuer ce risque, en harmonisant les taux avec les résultats individuels des employeurs.

**Des rendements de placements à court terme inférieurs au plan.** Les incertitudes économiques et géopolitiques, notamment l'incidence du référendum du Brexit et la croissance limitée dans des régions clés, ont contribué à la volatilité des marchés et à l'obtention de rendements de placements plus bas que prévu jusqu'ici en 2016 (+1,3 %). Ce rendement demeure dans la fourchette de volatilité annuelle des investissements que nous avons prévue. Nous reconnaissons qu'en 2016, les rendements sur tout l'exercice pourraient être en deçà de l'objectif.

En raison de la façon de calculer le ratio de suffisance (comme le régit la province), les rendements annuels des placements qui diffèrent des prévisions sont nivelés sur les cinq années suivantes. Ainsi, les insuffisances ou les excès dans les rendements de tout exercice donné ont contenu l'impact immédiat sur la suffisance du financement. Par conséquent, notre capitalisation en 2016 reflète le rendement des placements des derniers exercices, ce qui englobe les rendements supérieurs à l'objectif (p. ex. : 12,7 % en 2013 et 10,3 % en 2014) et des rendements de 5,8 % en 2015. Ce nivellement est effectué en vue de minimiser l'impact de la volatilité à court terme des marchés sur notre ratio de suffisance et l'incidence correspondante sur les taux de prime des employeurs.

Bien que les conditions externes à l'origine de la volatilité des marchés échappent à notre contrôle, nous atténuons partiellement les effets des rendements de placements volatils en diversifiant notre portefeuille. Ces dernières années, nous avons considérablement augmenté le niveau de diversification. Plus précisément, au T2, nous avons réduit la part de notre portefeuille investie avec des stratégies de placement en actions non traditionnelles, la faisant passer à 37 %, contre 65 % en 2008, et nous avons placé ces fonds dans d'autres catégories d'investissement qui offrent différentes sources de revenus pour stabiliser les rendements totaux du portefeuille.

**Impact sur le passif non provisionné.** D'après les résultats cumulatifs prévus d'ici la fin de l'exercice de 2016, la CSPAAT s'attend au renforcement continu de son autonomie financière et à un ratio de suffisance d'environ 85 %. Même avec ses récents progrès, la CSPAAT demeure l'une des deux seules commissions au Canada à ne pas être intégralement financées actuellement (voir l'illustration 5).



## Illustration 5: Exigences de financement des commissions des autres provinces ou territoires

	Cibles de financement	Taux de financement (% des actifs/passifs)
Alberta	114 % à 128 %	134,3 %
Manitoba	130 %	143,3 %
Nouveau-Brunswick	110 %	123,2 %
Terre-Neuve-et-Labrador	100 % à 120 %	112,0 %*
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	125 %	116 %*
Nouvelle-Écosse	S/O	77 %*
Île-du-Prince-Édouard	100 % à 110 %	123,9 %
Québec	S/O	99,5 %*
Saskatchewan	105 % à 120 %	144,7 %
Yukon	125 %	155 %

\* Résultats de 2014 (tous les autres sont de 2015)

## Planifier l'avenir

**La CSPAAT demeure en voie d'éliminer le passif non provisionné et commencera à accorder des réductions de taux en 2017.**

### Financement intégral – Ratio de suffisance cible

La CSPAAT s'applique à définir le « financement intégral » et à déterminer le niveau de financement qui devrait être visé, au-delà de 100 %. La marge additionnelle au-delà de 100 % assurera la viabilité des prestations pour les travailleuses et travailleurs blessés qui en ont besoin, tout en offrant des taux de prime stables aux employeurs. Cela permettra de modérer le risque d'accumuler tout futur PNP en cas de chocs économiques.

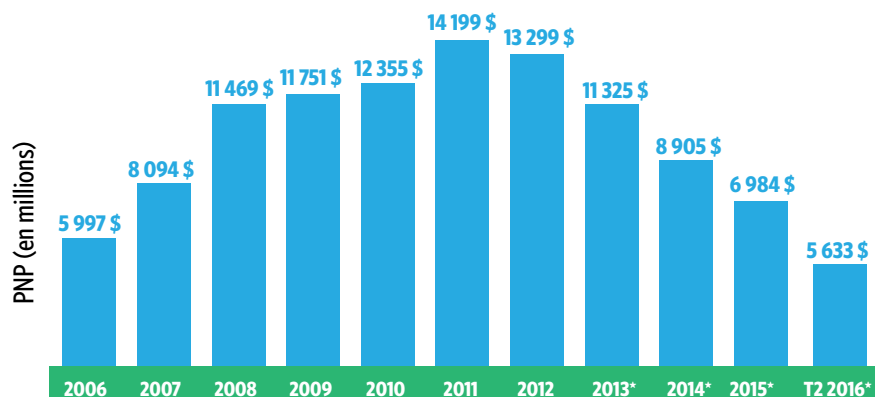
Pour déterminer le niveau approprié de financement stable, nous nous sommes fondés sur les lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (BSFI), les niveaux de financement maintenus par d'autres commissions des accidents du travail, nos propres experts, l'actuaire en chef de la CSPAAT et son équipe, et notre panel de spécialistes externes, le comité actuariel consultatif.

Nous projetons à présent de cibler un ratio de suffisance de l'ordre de 115 % à 125 % pour constituer le financement intégral.

Si la CSPAAT parvient à réduire sa dette non provisionnée, tous les employeurs en bénéficieront. À mesure que le régime dépassera le point de bascule, ils échapperont au risque de se voir privés d'assurance ou (plus vraisemblablement) d'avoir à payer un coûteux renflouement par une hausse de leurs taux de prime. Au plus haut niveau de financement, ils bénéficieront de la capacité accrue de la CSPAAT à innover et, à terme, ils bénéficieront de taux de prime réduits.

Page 74 du rapport de M. Harry Arthurs, *Un financement équitable.*

**Illustration 6: Taille du passif non provisionné de la CSPAAT avec le temps**



\* PNP selon la méthode de suffisance

## Perspective quant aux taux de prime

Dans l'Énoncé économique 2015, la CSPAAT a suggéré que des réductions de taux de prime pourraient être possibles dès 2017. Les taux de prime sont demeurés stables de 2013 à 2016<sup>3</sup>. Compte tenu des récents résultats financiers et de sa trajectoire économique actualisée, la CSPAAT réduira de 5 % le taux de prime moyen de 2017. Il s'agira de la première réduction de taux de prime depuis 2001. Une autre réduction totale de 5 % à 10 % du taux moyen pourrait être envisagée en 2018 et 2019, en tenant compte des nouveaux résultats financiers et de la santé de l'économie.

Toutefois, nous estimons que le risque posé par la conjoncture économique est plus important que nous ne l'avions prédit il y a un an, ce qui suscite une plus grande incertitude à l'égard de nos produits tirés des placements et des primes. Nous continuons de modéliser et de surveiller les scénarios économiques pour mieux comprendre l'impact des risques économiques et établir l'adéquation de nos hypothèses financières.

**Taux de prime par industrie.** Le taux de prime mentionné ci-dessus correspond à la moyenne des taux de tous les types d'industries et d'employeurs. Cependant, le taux réellement payé par chaque employeur est basé sur son ou ses groupes de taux. Dans les années à venir, les taux de chaque employeur évolueront à mesure que la CSPAAT se rapprochera du financement intégral et que son nouveau cadre de tarification sera mis en place.

En ce qui concerne les taux de prime 2017, les groupes de taux qui ont affiché des résultats positifs en matière de santé et de sécurité par rapport à l'ensemble de l'annexe 1 constateront une baisse de leur taux pouvant aller jusqu'à 14 % comparativement à 2016 (p. ex., dans l'illustration 7, les groupes de taux *Restaurant* et *Construction d'habitations*). Aucun groupe de taux ne verra son taux de prime augmenter, sauf deux affectés par les dispositions législatives présomptives liées à l'ÉSPT.

**Illustration 7: Taux de prime 2017 pour certains groupes de taux**

	Taux de prime 2017	Taux de prime 2016	Variation (%)	Économies correspondantes en 2017*
Camionnage	6,72 \$	6,72 \$	0	0
Restaurant/services de traiteurs	1,58 \$	1,72 \$	-8%	7 M\$
Construction d'habitations	7,83 \$	9,10 \$	-14%	27 M\$

\* Les économies sont exprimées en dollars constants de 2016 et tiennent compte de la prévision de croissance des gains assurables de chaque groupe de taux.

3 À l'exception du groupe de taux 845, *Services gouvernementaux et connexes*, qui a subi une augmentation en 2015 à cause de l'élargissement de la protection en vue de tenir compte des dispositions législatives présomptives liées aux pompiers.

## Sécurité des travailleurs

Le régime d'assurance contre les accidents du travail est conçu avant tout pour aider les travailleuses et travailleurs en versant des prestations lorsque cela est nécessaire ainsi qu'en soutenant le rétablissement et le retour au travail. Un financement intégral signifie que les prestations des travailleuses et travailleurs resteront sécurisées. Un régime d'assurance contre les accidents du travail débarrassé du fardeau du PNP disposera de plus d'options, notamment la capacité d'apporter de nouvelles améliorations aux services et d'introduire des innovations pour mieux satisfaire les besoins des travailleuses et des travailleurs.

Nous nous engageons plus que jamais à faire que les travailleuses et travailleurs blessés reçoivent toutes les prestations qui leur reviennent et que leur rétablissement soit aussi rapide et complet que possible. En 2016, la CSPAAT a continué d'investir dans l'offre rapide d'une aide médicale spécialisée. Par exemple, nous avons lancé un nouveau programme de soins pour aider les travailleuses et travailleurs atteints de lésions cérébrales traumatiques légères ainsi qu'élaboré de nouveaux services afin d'aider les personnes qui ont développé ou risquent de développer un ÉSPT. Nous croyons toujours que le retour au travail est la meilleure issue pour les travailleurs blessés ou malades.

## Impact sur l'économie ontarienne

Les projections de la CSPAAT pour l'avenir demeurent prometteuses. Nous croyons que nous éliminerons le PNP d'ici 2021, même en mettant en œuvre les augmentations de prestations prévues par la loi (p. ex. : dispositions législatives présomptives liées à l'ÉSPT, indexation des prestations partielles), en investissant dans nos systèmes en vue d'améliorer le service et en réduisant les taux de prime.

Rien qu'en 2017, on estime que la somme de 250 millions de dollars restera dans l'économie de l'Ontario avec la réduction de 5 % apportée au taux de prime moyen. Actuellement, le taux de prime moyen des employeurs de l'annexe 1, qui est de 2,59 \$, comprend la somme de 1,10 \$ (42 %) qui est perçue spécifiquement pour rembourser le PNP. Une fois que la CSPAAT aura amorti le PNP et qu'elle sera parvenue au financement intégral, elle n'aura plus à percevoir ces fonds. Il en découlerait un taux de prime moyen de 1,40 \$ à 1,50 \$, ce qui ferait compter les taux du régime d'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario parmi les plus bas au Canada.

## Actualisation de la trajectoire vers le financement intégral

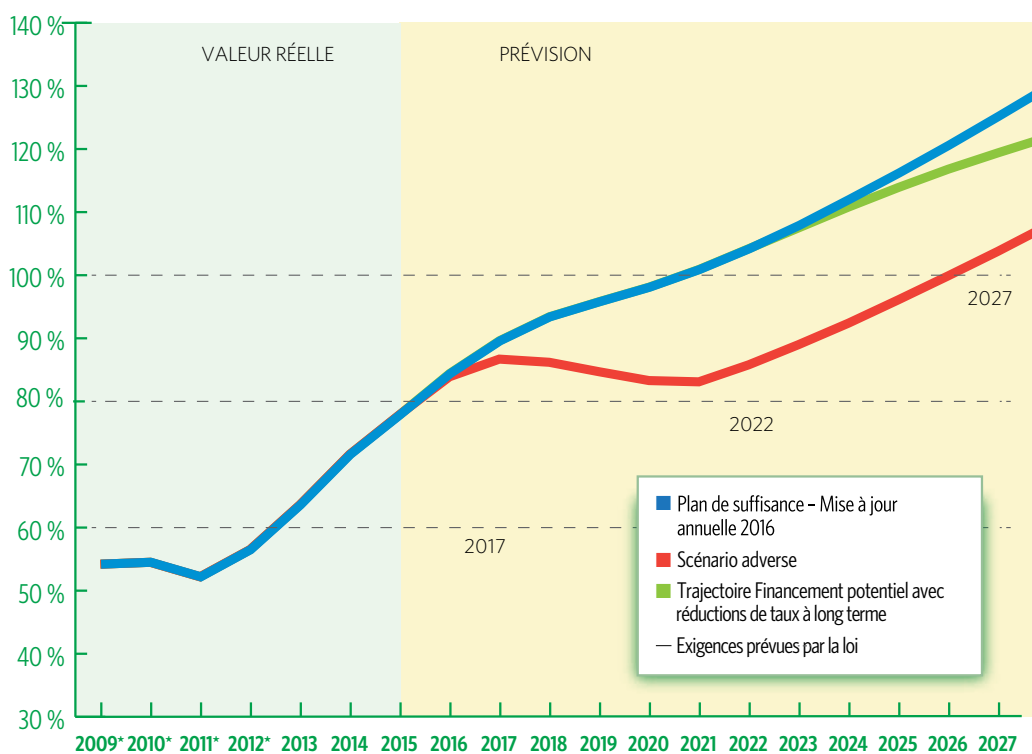
L'illustration ci-après montre la plus récente estimation de la CSPAAT du délai pour éliminer le PNP et franchir le seuil du financement intégral. Depuis que nous avons communiqué les trajectoires financières dans l'*Énoncé économique 2015*, l'impact net sur notre situation financière a été positif, et nous sommes bien placés pour éliminer le PNP d'ici 2021. Néanmoins, nous surveillons étroitement les conditions économiques mondiales à mesure de leur évolution. Après avoir atteint la zone de « reprise » sur le plan financier (ratio de suffisance de 60 % à 80 %, comme défini dans le rapport *Un financement équitable* de M. Harry Arthurs) pas plus tard que l'année dernière, la CSPAAT se situe maintenant dans la zone de « confort » avec un ratio de suffisance supérieur à 80 %. L'atteinte d'un financement à 80 % était une exigence législative pour 2022, ce qui signifie que la CSPAAT devance actuellement de six ans l'échéancier, étant donné qu'elle a franchi ce jalon cet exercice.

Les trajectoires estimatives ci-après tiennent compte de la réduction de 5 % qui sera appliquée au taux de prime moyen en 2017 ainsi que des autres réductions de 5 % qui pourraient se concrétiser en 2018 et en 2019. La trajectoire Plan de suffisance – Mise à jour annuelle 2016 (courbe bleue) n'intègre pas la réduction des taux après 2019. La trajectoire Financement potentiel avec réductions de taux à long terme (courbe verte) incorpore d'éventuelles réductions de taux supplémentaires, c'est-à-dire des diminutions de 15 % à 20 % de 2023 à 2027, puis de nouveau de 2028 à 2032.

La trajectoire Scénario adverse (courbe rouge) a été élaborée en tenant compte de conditions adverses, dans lesquelles les gains assurables n'augmentent qu'à raison de la moitié de leur taux de croissance « normale » prévu sur une période de trois ans et où les marchés d'investissement enregistrent une baisse de 1 % suivie d'une chute de 15 % l'année suivante. Dans ce scénario, la CSPAAT a maintenu toute autre hypothèse constante. Dans une certaine mesure, le scénario incorpore l'expérience de la CSPAAT durant la crise financière mondiale de 2007 à 2008. On a choisi l'expérience de 2007 à 2008 à titre d'exemple récent et concret d'un ralentissement économique.

Les trajectoires ne présument aucune nouvelle augmentation de prestations, et elles conjecturent des volumes et des durées de demandes stables. Comparativement aux hypothèses utilisées dans l'*Énoncé économique 2015*, nous avons réduit le coût estimatif des nouvelles demandes de prestations pour refléter les améliorations continues apportées aux processus de rétablissement et de retour au travail. Nous avons aussi augmenté le coût estimatif des prestations en raison des dispositions législatives présomptives liées à l'ÉSPT.

## Illustration 8: Trajectoires estimatives les plus récentes vers le financement intégral



\* Ratio de capitalisation

## Hypothèses sous-jacentes à la trajectoire

Les hypothèses utilisées pour calculer notre trajectoire financière sont fournies ci-dessous, dans l'illustration 9. Tout changement apporté aux hypothèses depuis la publication de l'Énoncé économique 2015 y est indiqué. Chaque hypothèse a une incidence sur la trajectoire de financement de la CSPAAAT, notamment sur le temps nécessaire pour éliminer le PNP ou notre capacité à réduire les taux de prime comme prévu.

### Illustration 9 : Hypothèses pour les trajectoires estimatives

Mesure	Hypothèse	Changement depuis l'Énoncé économique 2015
Gains assurables	2,5 % de croissance en 2016, 2017 2,0 % par la suite	Aucun changement au-delà de l'ajout du scénario adverse
	<i>Scénario adverse :</i> 50 % de croissance normale sur trois ans 2,0 % par la suite	
Taux d'investissement cible à long terme	5,25 %	Aucun changement
Rendements des placements - scénario adverse	1% de perte en 2016 15 % de perte en 2017 3,5 % en 2018, 2019 5,25 % par la suite	S/O
Taux d'actualisation	4,75 %	Aucun changement
Coût des nouvelles demandes	0,85 \$ par tranche de 100 \$ de masse salariale en 2016 0,93 \$ par la suite	Ramené de 0,95 \$ pour refléter l'amélioration continue des résultats de rétablissement et de retour au travail.
Inflation	2,00 %	Aucun changement, correspond toujours au milieu de la fourchette de la cible à long terme de la Banque du Canada, située entre 1% et 3%.
Taux d'indexation des prestations de soins de santé	4,0%	Aucun changement
Demandes pour lésion avec interruption de travail	Stables - Aucune amélioration future	Aucun changement
Durée des demandes de prestations	Stable - Aucune amélioration future	Aucun changement
Prestations	Aucun nouveau changement au-delà des dispositions législatives présomptives liées à l'ÉSPT et au cancer, et du taux d'indexation partielle.	Ajout de l'ÉSPT (35 M\$ d'ici la fin de l'exercice 2016 et impact minime sur le coût des nouvelles demandes). D'autres augmentations prévues par la loi transparaissent déjà en 2015.

## Prévisions économiques

***La situation financière de la CSPAAT est impactée par les conditions économiques mondiales, nationales et provinciales. À la CSPAAT, nous suivons de près les développements à tous les niveaux pour éclairer nos prévisions et la planification de nos activités.***

Des risques associés à nos hypothèses et estimations existent, notamment ceux sur lesquels s'appuie notre trajectoire économique. Les rendements économiques mondial, national et provincial peuvent se situer en deçà de nos estimations dans les années à venir, bien que ces estimations tendent à être prudentes et qu'elles intègrent la faible croissance économique à court et moyen termes. La faiblesse du rendement économique se répercute sur la CSPAAT par l'entremise de la réduction des gains assurables et du produit tiré des primes, de l'amointrissement des possibilités des travailleurs à trouver un nouvel emploi ainsi qu'à retourner au travail et de la baisse des taux de rentabilité de nos placements, et tout cela a une incidence directe sur la suffisance de son financement.

La CSPAAT poursuit l'étroite surveillance de la conjoncture économique et la vérification des autres scénarios, notamment les relâchements plus spectaculaires que pourraient entraîner des événements extérieurs, comme le Brexit, l'élection présidentielle américaine ou un autre fait de grande envergure. Même si nous restons fidèles à nos hypothèses actuelles en ce qui a trait à la croissance économique, nous continuerons de revoir le besoin de les rajuster dans l'avenir. Nous avons projeté un scénario adverse pour illustrer la façon dont un ralentissement économique pourrait affecter notre capitalisation et notre capacité à atteindre nos objectifs de financement.

### À l'échelle mondiale

Les attentes quant à la croissance mondiale continuent de diminuer cette année, et cette tendance se maintiendra en 2017. À cela s'ajoute l'impact de l'incertitude en Europe (notamment le Brexit), qui met davantage de pression sur les taux de croissance. Cet été, des inquiétudes concernant une crise bancaire en Italie et ses implications potentielles sur la zone euro sont également apparues. À présent, la Banque du Canada prévoit que la croissance du PIB mondial sera de 2,9 % en 2016, puis de 3,3 % en 2017, ramenant légèrement à la baisse ses prévisions d'avril 2016, qui envisageaient des croissances de 3,0 % et de 3,4 %. Ces prévisions sont un peu plus optimistes que les estimations du Conference Board du Canada, qui prédisaient des croissances de 2,4 % en 2016 et de 2,8 % en 2017.

L'économie américaine a montré des signes de croissance mitigés en faisant preuve récemment de vigueur, étant donné que le taux de chômage au pays s'est maintenu, s'établissant en moyenne à 5 % l'année dernière. La zone euro et le Japon subissent et projettent des taux de croissance inférieurs et stables, tandis que l'économie du Royaume-Uni affiche des résultats mitigés au moment où il démêle les incertitudes économiques du



Brexit à venir. Pour ce qui est des pays en voie de développement, la croissance de la Chine se modère tout en demeurant au-dessus des taux de croissance économique des pays développés, l'Inde rayonne grâce à une croissance accrue, et la Russie et le Brésil subissent des difficultés économiques. Les banques centrales restent vigilantes et unies relativement aux risques de relâchement économique, et elles préservent et élargissent la portée de leurs politiques monétaires accommodantes, tandis que les gouvernements s'occupent des différentes exigences et du recours aux ripostes des autorités budgétaires.

## Au Canada

Contrairement à l'économie mondiale, l'économie canadienne a pris un départ étonnamment solide en 2016, mais les prévisions de croissance sur tout l'exercice restent modérées. L'économie semble s'être stabilisée ces derniers mois, étant donné que le taux de chômage est passé en deçà des 7 % au cours des deux derniers mois. Le dollar canadien s'échange entre 75 et 80 cents (É.-U.), contre 69 cents en février.

La Banque du Canada<sup>4</sup> décrit les impacts (anticipés) suivants sur la croissance économique canadienne en 2016 :

- Incidence négative modeste du référendum du Brexit sur le Canada en raison de facteurs d'influence principalement indirects attribuables à l'incertitude mondiale correspondante.
- Les effets économiques négatifs des feux de forêt en Alberta, qui ont nui au PIB national au T2, devraient s'atténuer, et le PIB devrait connaître un élan à mesure du déploiement des efforts de reconstruction et de la reprise de la production pétrolière.
- Croissance solide de la demande intérieure américaine.
- Les dépenses du gouvernement fédéral dans l'infrastructure accélèrent la croissance.
- Ajustement continu aux bas prix des produits de base, notamment la redistribution de l'investissement et de l'emploi hors du secteur des ressources, surtout l'industrie pétrolière.
- La hausse attendue des exportations hors produits de base devrait susciter la croissance. De plus, la Banque du Canada reste optimiste quant à la croissance des dépenses des ménages.

## En Ontario

Au Canada, la prévision de croissance varie selon la province à court terme, et l'Ontario et la Colombie-Britannique font figure de meneurs en établissant les projections de croissance les plus élevées. Le Conference Board of Canada signale<sup>5</sup> que l'Ontario est l'une des quelques

---

4 Rapport sur la politique monétaire daté de juillet 2016

5 Note de conjoncture provinciale : Printemps 2016

provinces à connaître une croissance jusqu'ici cette année, stimulée par la création d'emplois, l'accroissement de la demande des consommateurs et le renforcement des exportations, en particulier celles du secteur automobile vers les États-Unis. D'après l'une des plus importantes banques canadiennes, la valeur des exportations de marchandises de l'Ontario vers les États-Unis a augmenté de 14 % au premier semestre de 2016. La croissance en Ontario s'explique aussi par les bas prix de l'énergie, un dollar canadien relativement faible, des taux d'intérêt peu élevés et l'investissement public dans l'infrastructure. On s'attend à ce que le marché du logement de la province reste très dynamique, au moins jusqu'à la fin de 2016. Les plans du gouvernement de l'Ontario en vue d'équilibrer ses comptes d'ici 2017-2018 sont étayés par la vigueur accrue de l'économie.

## Conclusion

2016 s'est révélée être une année charnière pour la CSPAAT. Grâce à nos efforts continus pour améliorer les résultats des travailleuses et travailleurs ainsi qu'à nos progrès vers la viabilité financière, nous bénéficions d'une plus grande souplesse. L'annonce d'une réduction de 5 % du taux de prime moyen pour 2017 constitue un résultat tangible de nos actions. Nous avons aussi signalé que nous serions susceptibles de réduire davantage les taux de prime en 2018 et en 2019, si les conditions économiques restent favorables. Nous poursuivrons le processus de consultation sur notre cadre de tarification dans les prochains mois à mesure que nous travaillons à la mise en œuvre. En même temps, nous maintiendrons le cap en vue d'éliminer le PNP plus tôt que la date d'échéance prévue par la loi. Nous nous appliquerons aussi à atteindre notre objectif de financement intégral en suivant les délais ciblés. La CSPAAT continuera d'investir dans les initiatives en matière de retour au travail, de soins de santé, d'innovation ainsi que de santé et sécurité pour mieux servir les travailleurs et les employeurs de l'Ontario.

## À propos de la CSPAAT

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) est un organisme fiduciaire indépendant qui administre le régime d'assurance contre les accidents du travail sans égard à la responsabilité pour les lieux de travail de l'Ontario. À la CSPAAT, nous nous sommes engagés à fournir ce qui compte aux travailleurs et aux employeurs de l'Ontario : des prestations équitables à un prix raisonnable ainsi qu'un service rapide et accessible. La CSPAAT fournit des prestations pour perte de salaire, une protection médicale et de l'aide pour retourner au travail, soit le meilleur résultat possible par suite d'une lésion au travail.

Le niveau de soutien fourni par la CSPAAT a un effet important sur des centaines de milliers de travailleurs et travailleuses de l'Ontario et leur famille ainsi que sur la productivité globale de la province. La CSPAAT :

- est le principal fournisseur d'assurance contre les accidents du travail en Ontario. Elle protège 5,3 millions de travailleuses et travailleurs dans plus de 300 000 entreprises à travers 16 industries;
- enregistre près de 200 000 demandes par année pour des lésions ou des maladies professionnelles;
- perçoit 4,5 milliards de dollars en produit tiré des primes annuellement;
- a versé 2,3 milliards de dollars de prestations aux travailleurs blessés ou malades en 2015;
- paie près de 300 millions de dollars chaque année pour couvrir le coût des programmes fournis à l'extérieur de la CSPAAT, comme le financement du ministère du Travail, du Bureau du directeur général de la prévention et des associations de santé et sécurité.
- investit plus de 25 milliards de dollars en réserve pour payer les prestations futures des demandes déjà enregistrées.



ÉNONCÉ ÉCONOMIQUE **2016** DE LA **CSPAAT**